

## Concours du CAPES/CAFEP EXTERNE D'HISTOIRE et GÉOGRAPHIE 2019

### ÉPREUVE D'ANALYSE DE SITUATION PROFESSIONNELLE GÉOGRAPHIE

#### Sujet :

**Enseigner « La gestion de l'eau par une grande agence de l'eau »  
en classe de première**

#### I. Éléments de présentation de la situation professionnelle

- **Document A** : Extraits du programme de géographie, classe de première ST2S, B.O. spécial du 2 février 2012, et de la fiche Eduscol.
- **Document B** : Manuel d'histoire-géographie, classe de première ST2S, Jean Louis Carnat, Eric Godeau, (dir.), Paris, Nathan, 2012, p. 226-227.
- **Document C** : Manuel d'histoire-géographie, classe de première ST2S, de Alain Prost et alii, Paris, Hachette Education, 2012, p. 196-197.

#### II. Éléments d'analyse scientifique et civique de la situation professionnelle

- **Document D** : Florence Richard-Schott, « La "gestion durable des ressources en eau" dans le bassin du Rhône, de la théorie à la pratique », *Géoconfluences*, 10 mai 2012. [En ligne]
- **Document E** : Jean-Claude Rodes, « La crise de l'eau est d'abord une question politique... », *Carib Creole News*, 29 janvier 2018. [En ligne]

**Document A** : Extraits du programme de géographie, classe de première ST2S, B.O. spécial du 2 février 2012, et de la fiche Eduscol.

### Extraits du programme

#### **Les territoires de proximité en France**

<b>Question obligatoire (A) et sujets d'étude (B)</b>	<b>Notions</b>	<b>Commentaire</b>
B - Sujet d'étude au choix : - La gestion de l'eau par une grande agence de l'eau		<p>Ce sujet est étudié dans une perspective d'éducation au développement durable. La recherche toujours plus loin et de façon toujours plus différenciée (captages, pompes, interconnexions) de l'eau dont les populations et les activités ont besoin explique l'importance des grandes agences de l'eau.</p> <p>L'approvisionnement, la gestion de la distribution, la surveillance sanitaire, la collecte et le traitement des eaux usées sont étudiés à l'intérieur d'un système qui s'exprime à la fois par des réseaux d'approvisionnement et des modes de gestion étendus à tout un bassin hydrographique.</p>

### Extraits de la fiche Eduscol

- Le sujet doit permettre de **comprendre le modèle d'organisation mis en place en France** où six grandes agences de l'eau et six comités de bassin maillent le territoire. Ils correspondent soit aux grands fleuves français (bassins Adour-Garonne, Loire-Bretagne, Rhône-Méditerranée-Corse, Seine-Normandie), soit aux petits fleuves côtiers du Nord-Ouest (bassin Artois-Picardie), soit enfin au bassin français du Rhin (bassin Rhin-Meuse).
- Découvrir le fonctionnement d'une agence de l'eau doit surtout conduire à **s'interroger sur les modes de gestion des ressources dans une approche de concertation et de développement durable**. Le rôle des Agences de l'eau est aussi d'être une **interface** dans le nouveau dialogue qui se crée de plus en plus **entre tous les acteurs de l'aménagement du territoire**.

On doit ainsi montrer que les agences de l'eau sont des établissements publics capables **de relier et de faire dialoguer les différents acteurs** :

- **l'État** par le biais des ministères de l'Écologie ou du Développement durable, des Finances, et des préfets,
- **les collectivités territoriales** (départements, régions, syndicats intercommunaux et communes). Le maire est responsable dans sa commune de la distribution de l'eau potable, de la collecte, du traitement des eaux usées.
- **les associations** de consommateurs, de protection de l'environnement
- des acteurs privés, en premier lieu **industriels et agriculteurs** [...]

**Appréhender la complexité des conflits d'usage de l'eau entre consommateurs, ou entre consommateurs et pollueurs** permet de s'interroger sur les choix d'aménagement et de développement.

**Document D** : Florence Richard-Schott, « La "gestion durable des ressources en eau" dans le bassin du Rhône, de la théorie à la pratique », *Géoconfluences*, 10 mai 2012. [En ligne]

Le problème de l'eau mérite donc d'être posé et décortiqué de façon méthodique. Elle se pose de deux manières au géographe :

- tout d'abord, comment appréhender les interactions entre les ressources en eau et les sociétés humaines ?
- ensuite, comment tenir compte des spécificités spatiales des ressources en eau ?

Pour répondre à la première question, les spécialistes de l'eau ont choisi de mettre en avant une notion qui permet de réunir l'ensemble des paramètres qui composent le problème général de l'eau : celle des pressions exercées sur les ressources en eau par les sociétés humaines, développée par Jean Margat dans les années 1990. La notion connaît rapidement un grand succès auprès des organismes de gestion, bien qu'elle soit souvent mal comprise ou mal employée. Elle est en effet très complexe et elle demande un effort important de modélisation.

Les pressions sur les ressources en eau sont fonction de deux paramètres :

- une offre, les quantités d'eau exploitables, qui sont limitées à la fois par des facteurs naturels et par des facteurs anthropiques,
- et une demande, les quantités d'eau exploitées, qui sont notamment fonction du type d'usage. [...]

Pour répondre à la deuxième question, les géographes posent la nécessité de l'inscription territoriale du problème de l'eau. Il serait en effet inutile voire impossible et même absurde de chercher à étudier les ressources en eau sans se référer à un territoire bien précis et bien délimité. Cette nécessité est encore renforcée par le fait que, bien souvent, l'objectif des chercheurs est d'élaborer des bilans, que ce soit du point de vue des sciences de la nature (bilans climatiques ou hydrologiques) mais aussi des sciences humaines (bilans des prélèvements en eau). [...]

Dans ce contexte, le territoire le plus adapté à une étude des ressources en eau est celui du bassin versant, c'est-à-dire un espace délimité et drainé par un cours d'eau et ses affluents dont il constitue ce que l'on appelle l'aire d'alimentation. Cette notion de "bassin versant" est particulièrement intéressante car elle permet d'inscrire dans l'espace la notion plus complexe d'"hydrosystème" qui a une forte dimension fédératrice. Le bassin versant, en tant qu'espace occupé, géré et administré par l'homme, prend alors toute sa valeur, et devient l'unité spatiale privilégiée des études géographiques de l'eau (par exemple, Blanchon). Ainsi, le bassin du Rhône s'étend du sud des Vosges à la Camargue, du Massif Central au Jura et aux Alpes, et recouvre 92 303 km<sup>2</sup>, près de 17% du territoire métropolitain.

Pour conclure cette première partie, retenons que ces grands principes fédérateurs ont conduit l'ensemble de la communauté des scientifiques et des gestionnaires à promouvoir ce que l'on appelle la "gestion intégrée des ressources en eau". L'utilisation et la gestion de l'eau ne doivent plus se faire à de grandes échelles fragmentées et juxtaposées mais bien en tenant compte de toutes les interactions qui se produisent entre les ressources en eau et leurs usagers à l'échelle de territoires bien délimités dans le temps et dans l'espace. La notion de "gestion intégrée" s'impose "étant donné le nombre d'interférences qui existent entre les divers usages de la ressource".

**Document E** : Jean-Claude Rodes, « La crise de l'eau est d'abord une question politique... », *Carib Creole News*, 29 janvier 2018. [En ligne]

71 millions ! C'est le chiffre de la semaine. En effet, c'est le chiffre qui symbolise la réunion des présidents des EPCI de Guadeloupe à propos de l'eau. Mais chacun l'aura bien compris. La multiplicité des réunions qui se sont tenues dans la foulée n'aura pas masqué les divergences profondes qui divisent les élus Guadeloupéens. Divisions qui pour une bonne part sont à l'origine de ce que l'on appelle "la crise de l'eau". On se rend bien compte que l'on a vécu une semaine où tout s'est accéléré. En tout cas sur le papier. Car, et c'est bien ici que le bât blesse, on en est toujours à des projets de projets. En effet, dans un premier temps on a annoncé la venue du secrétaire d'Etat Lecornu, missionné pour donner un coup de fouet sinon un coup de pied au derrière à tous les acteurs de la filière Eau. En outre, une série d'initiatives privées venant tant des associations d'usagers que de groupements de consommateurs qui ont décidé de porter l'affaire devant les tribunaux en déposant des plaintes visant notamment la communauté du sud Basse-Terre. Aussitôt, les présidents des intercommunalités (EPCI) — Eric Jalton en tête — qui normalement auraient dû être dès l'origine en première ligne sur ce dossier, ont repris l'initiative.

Dès lors la Région, pour ne pas se laisser "doubler" convoquait une réunion de "préparation à la conférence territoriale de l'action publique" dont le but en réalité était de reprendre la main. Ary Chalus annonçait la participation de la Région à hauteur de 30 millions. Du coup, le Département et l'Etat étaient enjoints eux aussi à fixer leur participation sous peine d'apparaître comme les vilains petits canards.

JBL<sup>1</sup>, qui pourtant était la seule à avoir jusqu'ici réellement mis au pot en investissant pas loin de 60 millions sur les trois dernières années, ne pouvait faire avancer l'affaire qu'en réunissant les techniciens des différentes collectivités. Pour sa part, l'Etat qui bien que n'ayant pas de responsabilité directe, ne pourra en aucun cas se dédouaner tant par rapport aux taxes perçues sur l'eau que par rapport au devoir de protection de ses citoyens. Même face à la gabegie de leurs propres élus.

On voit bien ici, que toutes ces initiatives, toutes ces décisions et propos lénifiants sont sous-tendus par des arrières pensées politiques. Il suffit pour s'en convaincre qu'il n'a jamais été question par exemple de définir la gouvernance de ce fond d'urgence. On ne sait toujours pas quelle sera la participation des différentes EPCI, pas même celle de Cap Excellence. Surtout que l'on sait qu'à part Cap Excellence la plupart des autres EPCI n'est pas en mesure de mobiliser des fonds ni même d'emprunter pour investir dans les réseaux de distribution d'eau. Qui donc fixera concrètement l'ordre de priorité des travaux ? Qui pourra faire des appels de fonds ? Et à quelle sauce seront mangés les consommateurs (sur leurs factures) mais aussi les contribuables (sur leurs impôts) ?

Autrement dit, le délai de deux ans fixé pour lancer les travaux d'urgence, risque bien d'être très largement dépassé. D'autant que ce faisant, on reporte aux calendes grecques la mobilisation des 600 millions d'euros nécessaires pour réparer et reconstruire les réseaux de distribution et les usines de production dans leur totalité.

<sup>1</sup> Josette Borel Lincertin, Présidente du Conseil Départemental de Guadeloupe